



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MARLIENS 21110

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE du 6 NOVEMBRE 2025.

Le conseil municipal, convoqué le 29 octobre, s'est réuni, sous la présidence de Mr le Maire, le 06 novembre 2025 à 19h à la salle du conseil de la mairie de Marliens.

Président : Mr Jean-Marie FERREUX

Secrétaire de séance : Mr Cédric FACON

Présents : Mr Hubert BOURGOGNE, Mr Joël CHEROT, Mr Cedrick FACON, Mr Jean Marie FERREUX, Mr Patrick MICHEL, Mme Elodie ENAULT, Mme Christelle NECCHI.

Absents : Mr Cédric BOGE (excusé), Mme Anais DUBOIS (procuration Mr Cedrick FACON), Mr Cyril MARTIN (excusé), Mme Maréva MAZUE (excusée), Mme Antonia MILLERON (excusée). Mr Frédéric MONBILLARD (excusé), Mr Didier MOUGIN (procuration Mr Hubert BOURGOGNE)

☞ Le conseil municipal adopte le dernier compte-rendu à l'unanimité sauf Mr.MICHEL Patrick contre car selon lui l'article du BP a diffusé des chiffres erronés.

➤ GSM Monsieur FAVIER Présentation des activités de la carrière



M. Favier, responsable foncier et environnement pour Heidelberg Materials (anciennement GSM), est venu présenter au Conseil municipal les actualités relatives à la carrière de Marliens.

Il rappelle que la carrière, ouverte en 2004, dispose d'une capacité annuelle de production de 140 000 tonnes de granulats. Ceux-ci sont destinés au bâtiment, à la préfabrication, au béton prêt à l'emploi, aux équipements routiers, aux travaux d'assainissement ainsi qu'au négoce, selon des mélanges répondant aux normes en vigueur. Le site est certifié CE

2+ et atteint le niveau 4 du référentiel de progrès de la Charte Environnement des Industries de Carrières.

Concernant l'activité, la carrière produit des granulats et assure également du remblaiement. La limite préfectorale est fixée à 130 000 tonnes par an, alors que le besoin du secteur est estimé à 180 000 tonnes. Grâce au recyclage du béton et aux apports d'autres sites, la production finale atteint néanmoins 180 000 tonnes. L'exploitation reste contrainte par la présence d'une zone archéologique et par une faible épaisseur exploitable de 3 mètres.

Le site emploie actuellement cinq personnes : un chef de carrière, un agent de bascule, un agent de chargement, un agent administratif et un agent polyvalent.

M. Favier précise que le remblaiement est désormais soumis à des contrôles renforcés et que seuls les apports de terre, pierre et cailloux sont autorisés. Il indique également que l'exploitation est limitée à la fois en tonnage et dans le temps. Aucune extension n'est envisageable sur Marliens, mais des perspectives existent sur la commune de Thorey-en-Plaine. En revanche, l'activité de traitement pourrait être maintenue à Marliens si les besoins du bassin le nécessitent.

➤ RPQS (Rapport Annuel sur le Prix et la qualité du service public de l'eau potable)

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité de l'eau dans le secteur Varanges – Tart le bas et Marliens.

	2024	2025	% variation
Eau Potable	3.2666€	3.5695€	9.3%
Assainissement	3.7290€	3.5621€	-4.47%
Prix total TTC	6.9956€/m3	7.1316€/m3	+1.94%/m3

A noter que le syndicat doit harmoniser les prix entre les communes d'ici 2 ans ce qui devrait pour Marliens produire une baisse du prix.

➤ DÉLIBÉRATION MUTUELLE

Les communes auront l'obligation de participer à la mutuelle de leur agent au 1er janvier 2026 à hauteur de 15 euros minimum par mois.

☞ Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 22 € pour ses agents et de choisir la convention de participation.

➤ DÉLIBÉRATION PRIME DE FIN D'ANNEE

☞ Le Conseil municipal décide d'octroyer une prime de fin d'année d'un montant de **500 €** aux **deux employés communaux**, en remerciement de leur engagement et du travail accompli au cours de l'année.

☞ Le Conseil municipal décide d'offrir une **carte cadeau d'une valeur de 250 €** à l'agent **sous contrat**, en signe de reconnaissance pour son investissement.

➤ RAPPORT SCOT

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception du rapport d'activité 2024.

Objectif 0% artificialisation des sols pour 2050.

➤ DÉLIBÉRATION /ARRETE RECENSEMENT Mme BOURGOGNE

Mme BOURGOGNE Elodie est engagée en qualité d'agent recenseur pour effectuer le recensement de la population de la commune prévu sur le période du 15 janvier au 14 février 2026.

Le conseil municipal décide de rémunérer Mme BOURGOGNE sur la base d'un forfait 1100€ brut.

➤ REPAS DES AINES.

Après plusieurs sollicitations de la part des aînés de la commune, le Conseil municipal a décidé d'organiser un **déjeuner de Noël le samedi 20 décembre**, à la salle des fêtes.

À la demande du Conseil, plusieurs devis ont été recueillis auprès des traiteurs suivants :

- M. Eric Dupont,
- Traiteur Finesse de Bourgogne,
- DixDys.

Après examen des propositions,

☞ Le Conseil municipal choisit le traiteur *Finesse de Bourgogne* 2026..

➤ COMPTE RENDU LES AMIS DE L'ÉCOLE / CONSEIL ÉCOLE.

L'assemblée générale des « Amis de l'école » a eu lieu le 6 octobre dernier. Deux changements parmi les membres du bureau : celui du poste de trésorière et celui de secrétaire adjointe. L'assemblée générale a voté une cotisation de 37€/élève pour l'année scolaire 2025/2026, ce qui représente un montant total de 3663€.

Le conseil d'école de la maternelle s'est déroulé le 4 novembre :

Parmi les points importants :

- Les effectifs pour la rentrée de 2026 = 35 élèves (sans changement)
- Les projets de classe, sorties scolaires et manifestations : kermesse le samedi 13 juin 2026

Le conseil d'école du primaire s'est déroulé le 14 novembre :

- Les effectifs pour la rentrée de 2026 = 59 élèves en baisse par rapport à 2025
- Présentation du RASED : réseau d'aide aux élèves en difficulté.

➤ DELIBERATION SICECO : 3 prises

Un devis de travaux a été demandé au SICECO concernant l'ajout de 3 prises d'illumination. Celui-ci s'élève à **1 297.40€**.

☞ Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis.

➤ PRÉVENTION INONDATIONS

La communauté de commune souhaite lancer une étude des risques d'inondations par ruissellement.

➤ POTEAU INCENDIE

Changement de contrat du réseau incendie pour les poteaux par Véolia. 429€/an

☞ Le conseil municipal décide à l'unanimité de signer le nouveau contrat.

➤ QUESTIONS DIVERSES

. Proposition de faire venir la permanence France service sur Marliens, Mr Patrick MICHEL s'occupe du dossier.

. Réservation du broyeur à prévoir.

. Un problème de calibration sur le dernier TBI est remonté par l'école.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 10 décembre 19h00.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le 7 novembre, à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.